



AVIS DE COURSE

	<p style="text-align: center;"> Critérium Départemental 44 Open Dériveurs solitaires et doubles – Grade : 5 B Dates complètes : le 07 Octobre 2018 Lieu : Erdre La Grimaudière Autorité Organisatrice : ANCRE La Chapelle sur Erdre </p>	
---	---	---

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux, le Championnat Départemental voile 44 en cours.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux [peuvent être tenus d'] arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : **Optimist, L'Equipe, 420, Europe, Open Bic, Laser (4.7, Radial et Standard), IND en dériveurs et au quillard de sport, Hansa uniquement (2.3 et 3.03, INQ), en conformité avec le règlement du championnat départemental 44.**
- 3.2 Les bateaux admissibles **doivent obligatoirement se pré-inscrire (les bateaux non pré-inscrits ne seront pas acceptés le jour de la régata)** en complétant le formulaire mis à disposition sur le site www.ancrecn.fr, page accueil, évènement ou actualité Critérium 44, puis cliquer sur : Accès Pré-inscriptions ; fin des pré-inscriptions le **Judi 04 octobre 2018**, conformément au règlement sportif 2018 du CDV 44.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - **une autorisation parentale pour les mineurs**
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 8 € par coureur (à régler au moment de la confirmation d'inscription).

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
[Dimanche 07 octobre 2018] de [9h00] à [10h30]

5.2 Jauge et contrôles : sans objet

5.3 Jours de course

Un briefing des participants aura lieu à 10h00 devant le club house.

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
[07/10/2018]	[11 h00]	[Toutes]

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h00].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

- Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :
- disponibles à la confirmation des inscriptions le 07/10/2018
- affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : parcours construits, les schémas sont joints à l'annexe I aux IC types.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour [toutes les classes], la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

- 9.2
- (a) Quand moins de [3] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand [3] courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupes selon classement prévu par le Règlement Sportif en cours du Critérium Open Jeunes CDV 44 .

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **Club de L'Ancre le samedi de 14 à 18h au 02 40 29 71 62 Ou par mail : aso.ancre@neuf.fr**
Pré-Inscription et renseignements : site Ancre : www.ancrecn.fr